

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 FEVRIER 2017**

L'an deux mil dix-sept, le seize février à 18 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de Fontenay le Marmion se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Maryan SENK, Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : BRIARD Marion ; DUMENIL Gilles ; EVEN Sandrine ; GILLARD Thierry ; LE RICHEUX Elisabeth ; LEVALLOIS Nathalie ; LOUVARD Henri ; SENK Maryan ; VANDERMEERSCH Bruno ; VENTE Michel.

Absents : CHAPITEAU Stéphanie ; LEMAIRE Rodrigue ; MEZIERES Sandrine ; SAVORGNAN Frédéric ;

Pouvoirs : ANQUETIL Gérard à DUMENIL Gilles ; BAYRAC Olivier à SENK Maryan ; BOGAERT Béatrice à VENTE Michel ; JOIMEL Christine à LERICHEUX Elisabeth ; MOISSON Stéphanie à BRIARD Marion.

Secrétaire : GILLARD Thierry

TRANSFERT PLU / PLUI – 2017-02-01

Dans le cadre de la loi ALLUR (article 36) toutes les communautés de communes sont compétentes pour élaborer un PLUI à compter du 27 mars 2017.

Il est possible de s'y opposer si 25 % des communes, représentant 20 % de la population, délibèrent négativement dans un délai de 3 mois avant le 27 mars 2017.

Pour la nouvelle « Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne et de l'Odon » la question est prématurée puisque la charte de l'urbanisme est en cours d'élaboration, toutes les données du territoire ne sont pas encore clairement définies.

Monsieur le Maire demande aux élus de délibérer pour s'opposer au PLUI.

Le Conseil, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour

S'oppose au transfert du PLU communal vers un PLUI.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR VOLETS ROULANTS ECOLE PRIMAIRE – 2017-02-02

Un devis d'un montant de 18 376,90 Euros TTC est présenté pour la mise en place de volets roulants à l'école élémentaire.

Monsieur le Maire demande aux élus l'autorisation de constituer un dossier de subvention pour la DETR

Le conseil municipal après en avoir délibéré avec 15 voix

autorise le Maire à faire cette demande de subvention.

QUESTIONS DIVERSES :

AGENCE ROUTIERE : Le département envisage des travaux de renforcement de voirie sur la Départementale 41 (la bande de roulement) entre l'Eglise et la sortie de Fontenay le Marmion.

Le Syndicat routier, amené à disparaître, n'entame plus de travaux, et la CDC n'en n'a pas encore la compétence. Monsieur le Maire et ses adjoints ont un rendez-vous avec le responsable de secteur afin de voir comment s'organiser dans ces conditions particulières.

L'idéal serait de refaire les trottoirs en même temps puisqu'il y aura une interdiction d'ouverture de chaussée dans les 3 ans consécutifs. Il serait dommage de ne pas profiter de cette opportunité pour un souci de statuts et de fusion de communautés de communes.

RECOURS CONTENTIEUX : Un nouveau recours contentieux a été déposé au Tribunal Administratif, contre le permis d'Aménager du lotisseur FRANCELOT. Le dossier est entre les mains de l'Avocat.

COMMISSION DU PERSONNEL : Messieurs SENK et DUMENIL font part aux élus du travail de la commission du jeudi 9 février dernier.

La mise en place d'un compte Epargne Temps et d'une Astreinte est envisagée.

Monsieur le Maire informe également les élus de l'avancement de grade de 2 agents.

Concernant les modifications d'horaires du secrétariat de Mairie le projet est reporté.

La demande de l'agent de l'Agence Postale Communale de travailler à 35 h a été entendue, des modifications de planning et d'emploi du temps sont en cours de réflexion.

Maintien de Salaires avec la MNT, un rendez-vous sera organisé avec le représentant de la mutuelle pour réfléchir à l'augmentation de la part employeur et pour exposer aux agents les options possibles.

Gratuité des repas cantine : La commission l'a refusée.

Cantine et gâchis : Le personnel pourra se partager les restes de repas à condition que les enfants aient tous bien leur part et s'ils le demandent qu'on ne refuse pas de les resservir. Il faudra également rappeler au personnel de bien respecter la chaîne du froid pour éviter les intoxications.

Monsieur DUMENIL en profite pour signaler qu'il a rencontré le représentant de la société CONVIVIO qui livre actuellement les repas et qu'une amélioration est perceptible.

SYNDICAT RESEAU : Monsieur DUMENIL a assisté à 2 réunions. Le territoire est découpé en 10 collèges Monsieur DUMENIL est le représentant de la commune au sein du collège 7 qui est composé de 6 élus. Toute question relative à l'eau potable devra lui être transmise.

VESTIAIRES DU FOOT : Le nettoyage des vestiaires pose un problème. Monsieur VENTE demande que les joueurs se prennent en main et évitent de laisser les locaux dans un état de saleté tel qu'actuellement. Le personnel est là pour nettoyer mais dans la mesure où son travail se limite à de l'entretien courant et normal.

FIN DE SEANCE 20 h 25

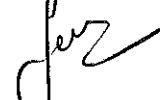
ANQUETIL G.
(pouvoir à DUMENIL G)



BRIARD M.



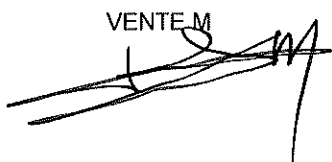
EVEN S.



LEMAIRE R.
(absent)



SAVORGNAN F
(absent)

VENTE M


BAYRAC O.
(pouvoir à SENK M)



CHAPITEAU S.
(absente)

GILLARD T.

LE RICHEUX E.



MEZIERES S.
(absente)

SENK M.



BOGAERT B.
(pouvoir à VENTE M)



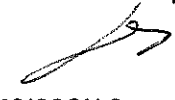
DUMENIL G.



JOIMEL C.
(pouvoir à LERICHEUX E)

P/O


LEVALLOIS N.



MOISSON S.
(pouvoir à BRIARD M)



VANDERMEERSCH B.

